

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2166

présenté par

M. Biteau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

AVANT L'ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Rédiger ainsi l'intitulé du titre II :

« Protéger le secteur de l'élevage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur de l'élevage français est en souffrance depuis de nombreuses années. Activité la moins rémunératrice du secteur agricole français, l'élevage doit bénéficier d'une attention particulière du législateur, afin que les charges qui pèsent aujourd'hui sur ce secteur soient levées.

La concurrence déloyale, infligée par la signature d'accords de libre-échange destructeurs et le développement d'usines à bétail dans nos campagnes, sont les principales causes de la déprise de l'élevage sur le territoire national. Si l'Etat ne protège pas l'élevage à taille humaine aujourd'hui, ces logiques nous emmènent vers un élevage industrialisé et mondialisé, qui aggrave le dérèglement climatique et cause des scandales sanitaires comme celui des algues vertes en Bretagne.

A rebours de ces logiques, l'élevage paysan, qui a façonné et façonne encore les paysages français, peut devenir un allié de taille contre l'effondrement de la biodiversité et la prévention de certains risques naturels.